Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 056-215601303-20251222-D20251222_01-DE

République Française
Département Morbihan
Commune de Merlevenez

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/12/2025

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Nombre de vote
23	19	21

Vote
Approbation à la majorité Pour : 20 Contre : 1 Abstention : 0

L'an 2025, le 22 décembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Merlevenez s'est réuni en session ordinaire, en Mairie salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur LE BOSSER Bruno, Maire.
Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 16/12/2025.
La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16/12/2025.

Présents : M. LE BOSSER Bruno, Mme PARE Martine, M. LE LEUCH Jean Luc, Mme KERZERHO Sylviane, M. TIBULLE Lionel, M. LE BLIMEAU Didier, Mme MORANTIN Dominique, M. JAFFRE Claude, M. GAUTIER Yves, Mme HUFFENUS Sandrine, M. LE CORRE Renaud, Mme TOSTENE Carole, M. LE FLOCH Ludwig, M. LE CALVE Ludovic, M. BIGOT Pierre, Mme GUILLEMOTO Karine, Mme DENONFOUX Karine, M. CONGUISTI Yvan, Mme MEZERETTE Elodie.

Absents excusés : Mme LE MOING Sandrine a donné pouvoir à Mme LE HUEC Christelle, Mme LE FUR Sandrine a donné pouvoir à Mme HUFFENUS Sandrine, Mme LE ROUX Nolwenn a donné pouvoir à Mme MORANTIN Dominique.

Absente : Mme LE HUEC Christelle

Ont été nommé secrétaire : M. CONGUISTI Yvan et Mme DENONFOUX Karine.

D20251222_01 - Attribution des marchés de travaux pour la rénovation de l'ancien bar « le sheridan's »

Rapporteur : Bruno LE BOSSER

Afin de rénover le bâtiment de l'ancien bar « le sheridan's », une consultation des entreprises comportant deux lots s'est achevée le 5 décembre à 12h00.

L'objectif de ces travaux est de mettre aux normes un bâtiment communal pour y accueillir un nouveau commerce de restauration, les mises aux normes portant principalement sur l'accessibilité, l'isolation, l'électricité et la mise en place d'un monte-plat.

Les offres réceptionnées sont les suivantes :

- Lot 01 : GROUPEMENT BKR
- Lot 01 : EIFFAGE CONSTRUCTION BRETAGNE
- Lot 02 : OTIS

Après l'analyse des offres réalisée par le maitre d'œuvre et examinées par la Commission d'Appel d'Offres réunie le vendredi 19 décembre 2025, il est proposé aux membres du conseil municipal de retenir les offres présentées ci-après. Celles-ci ont été notées selon les critères fixés par le règlement de consultation, à savoir 40% de la note finale pour le montant de la prestation, et 60% suivant la valeur technique. Les offres les mieux classées sont les suivantes :

Macro lot 01 :

CANDIDAT	Critère valeur Technique Sur 60 points	Critère prix sur 40 points	Total Sur 100	Classement
BKR + B&S	33	33.09	66.09	2
EIFFAGE	60	40	100	1

Macro lot 02 :

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 056-215601303-20251222-D20251222_01-DE

CANDIDAT	Critère valeur Technique Sur 60 points	Critère prix sur 40 points	Total Sur 100	Classement
OTIS	60	40	100	1

Après avoir entendu l'exposé présenté par M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (opposition de M. GAUTIER Yves) de ses membres présents et représentés :

- **DECIDE D'ATTRIBUER** les lots aux entreprises ayant obtenues les meilleures notes ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents nécessaires à la passation de ces marchés.

Fait et délibéré à Merlevenez, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Le Maire :

- Certifie sur sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes (Hôtel de Bizien, 3 Contour de la Motte, CS44416 - 35044 Rennes Cedex) dans les deux mois suivant sa publication

Bruno LE BOSSER
Maire de Merlevenez

